

## ACCUSE DE RECEPTION

*Cet accusé de réception vous est transmis suite à la validation de votre demande de publication.*

*Après traitement et vérification par nos services, Médialex vous adressera une attestation de parution confirmant la date de parution possible dans le ou les supports demandés.*

**De la part de : Medialex**  
**Identifiant annonce : 22079766 / Zone 20**

Rennes,  
Le 29/10/2024 16:06

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

**François BESSON**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR - VAL DE LOIRE**

le texte d'annonce légale ci-dessous :

*Communauté d'agglomération "Saumur Val de Loire"*

-----

### **RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)**

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté 2024-091-AP, le Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a décidé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour une durée de 38 jours à compter du 02/12/2024 à 8h30 et jusqu'au 08/01/2025 à 17h00 inclus

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) est destiné à adapter la réglementation nationale en matière de publicité extérieure au contexte local de la CASVL afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages tout en préservant l'attractivité du territoire et sa dynamique commerciale. Les futures règles concerneront donc les dispositifs de publicités, préenseignes et enseignes.

Monsieur Bertrand MONNET, Président de la commission d'enquête, ingénieur civil de la défense en retraite ; Madame Annick BIDEZ, cadre de la fonction publique retraitée et Monsieur Jean-Claude ROUILLARD, ingénieur chimiste retraité conduiront ladite enquête publique, en qualité de commissaires enquêteurs.

Le dossier soumis à l'enquête comprendra les pièces et avis exigés par les codes de l'urbanisme et de

l'environnement. Il pourra être consulté :

Au format numérique, à partir des sites internet de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (<https://www.saurmurvaldeloire.fr/>) et du registre dématérialisé sécurisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/5767/>). Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que dans les mairies ci-après retenues comme lieux d'enquête à savoir : Longué-Jumelles, Allonnes, Ville de Saumur, Montreuil-Bellay, Doué-en-Anjou et Gennes-Val-de-Loire (aux jours et heures d'ouverture habituels) ;

Au format papier, dans les mairies désignées comme lieux d'enquête et qui accueillent des permanences de la commission d'enquête (voir ci-dessous).

Les observations pourront être déposées :

Par voie postale en adressant à la commission d'enquête au siège de la Communauté d'Agglomération;

Sur les registres ouverts à cet effet, mis à sa disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Longué-Jumelles, Allonnes, Ville de Saumur, Montreuil-Bellay, Doué-en-Anjou et Gennes-Val-de-Loire (aux jours et heures d'ouverture habituels) et au service urbanisme de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (17h00 le vendredi));

Sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5767/> et par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-5767@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5767@registre-dematerialise.fr). Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé [https://www.registre-dematerialise.fr/5767](https://www.registre-dematerialise.fr/5767/) et donc visibles par tous.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Le lundi 2 décembre 2024 de 08h30 à 11h30, à l'Hôtel de Ville de Saumur, 2 rue Bonnemère

Le vendredi 6 décembre 2024 :

- de 9h00 à 12h00 à la Direction du Développement de la mairie de Doué-en-Anjou, 49 boulevard Jacques-Savary ;
- de 14h00 à 17h00 à la mairie de Montreuil-Bellay ;

Le mardi 10 décembre 2024 :

- de 9h00 à 12h00 à la mairie de Longué-Jumelles ;
- de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Allonnes ;

Le lundi 16 décembre 2024 de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de

Ville de Saumur – 2 rue Bonnemère ;

Le mardi 17 décembre 2024 :

- de 9h00 à 12h00 à la mairie de Montreuil-Bellay ;
- de 14h00 à 17h00 à la Direction du Développement de la mairie de Doué-en-Anjou, 49 boulevard Jacques-Savary ;

Le lundi 6 janvier 2025 :

- de 09h00 à 12h00 à l'Espace des Ponts de Gennes-Val-de-Loire, 3 rue des Ponts ;
- de 14h00 à 17h00 à la mairie de Longué-Jumelles ;

Le mardi 7 janvier 2025 de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Ville de Saumur, 2 rue Bonnemère ;

Le mercredi 8 janvier 2025 de 14h00 à 17h00 au siège de la Communauté d'Agglomération, 11 rue du Maréchal-Leclerc à Saumur.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication de la Communauté d'Agglomération de tout ou partie du dossier mis à l'enquête et des observations émises par le public pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis au Président de la Communauté d'Agglomération un mois après la clôture de l'enquête, puis tenus à la disposition du public au siège et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération pendant une année.

A l'issue de l'enquête, le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération.

Les informations peuvent être demandées au service urbanisme 11 rue du Mal LECLERC à SAUMUR – 02 41 40 45 56 – urbanisme@saumurvaldeloire.fr.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*

*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Cette annonce enquête publique 1er avis a été reçue pour une demande de publication dans :**

Date	Support	Département
<b>Le 16 novembre 2024</b> (date définie sous réserve)	<b>Le Courrier de l'Ouest</b> (support papier)	<b>49 - MAINE ET LOIRE</b>

Le 16 novembre 2024 (date définie sous  
réserve)

Ouest-France  
(support papier)

49 - MAINE ET LOIRE

David SHAPIRO  
Représentant permanent de Médialex



## ACCUSE DE RECEPTION

*Cet accusé de réception vous est transmis suite à la validation de votre demande de publication.  
Après traitement et vérification par nos services, Médialex vous adressera une attestation de parution confirmant la date de parution possible dans le ou les supports demandés.*

**De la part de : Medialex**  
**Identifiant annonce : 22079805 / Zone 20**

Rennes,  
Le 29/10/2024 16:07

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

**François BESSON**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR - VAL DE LOIRE**

le texte d'annonce légale ci-dessous :

*Communauté d'agglomération "Saumur Val de Loire"*

-----

### **RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)**

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté 2024-091-AP, le Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a décidé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour une durée de 38 jours à compter du 02/12/2024 à 8h30 et jusqu'au 08/01/2025 à 17h00 inclus

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) est destiné à adapter la réglementation nationale en matière de publicité extérieure au contexte local de la CASVL afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages tout en préservant l'attractivité du territoire et sa dynamique commerciale. Les futures règles concerneront donc les dispositifs de publicités, préenseignes et enseignes.

Monsieur Bertrand MONNET, Président de la commission d'enquête, ingénieur civil de la défense en retraite ; Madame Annick BIDET, cadre de la fonction publique retraitée et Monsieur Jean-Claude ROUILLARD, ingénieur chimiste retraité conduiront ladite enquête publique, en qualité de commissaires enquêteurs.

Le dossier soumis à l'enquête comprendra les pièces et avis exigés par les codes de l'urbanisme et de

l'environnement. Il pourra être consulté :

Au format numérique, à partir des sites internet de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (<https://www.saurmurvaldeloire.fr/>) et du registre dématérialisé sécurisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/5767/>). Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que dans les mairies ci-après retenues comme lieux d'enquête à savoir : Longué-Jumelles, Allonnes, Ville de Saumur, Montreuil-Bellay, Doué-en-Anjou et Gennes-Val-de-Loire (aux jours et heures d'ouverture habituels) ;

Au format papier, dans les mairies désignées comme lieux d'enquête et qui accueillent des permanences de la commission d'enquête (voir ci-dessous).

Les observations pourront être déposées :

Par voie postale en adressant à la commission d'enquête au siège de la Communauté d'Agglomération;

Sur les registres ouverts à cet effet, mis à sa disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Longué-Jumelles, Allonnes, Ville de Saumur, Montreuil-Bellay, Doué-en-Anjou et Gennes-Val-de-Loire (aux jours et heures d'ouverture habituels) et au service urbanisme de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (17h00 le vendredi));

Sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5767/> et par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-5767@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5767@registre-dematerialise.fr). Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5767> et donc visibles par tous.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Le lundi 2 décembre 2024 de 08h30 à 11h30, à l'Hôtel de Ville de Saumur, 2 rue Bonnemère

Le vendredi 6 décembre 2024 :

- de 9h00 à 12h00 à la Direction du Développement de la mairie de Doué-en-Anjou, 49 boulevard Jacques-Savary ;
- de 14h00 à 17h00 à la mairie de Montreuil-Bellay ;

Le mardi 10 décembre 2024 :

- de 9h00 à 12h00 à la mairie de Longué-Jumelles ;
- de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Allonnes ;

Le lundi 16 décembre 2024 de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de

Ville de Saumur – 2 rue Bonnemère ;

Le mardi 17 décembre 2024 :

- de 9h00 à 12h00 à la mairie de Montreuil-Bellay ;
- de 14h00 à 17h00 à la Direction du Développement de la mairie de Doué-en-Anjou, 49 boulevard Jacques-Savary ;

Le lundi 6 janvier 2025 :

- de 09h00 à 12h00 à l'Espace des Ponts de Gennes-Val-de-Loire, 3 rue des Ponts ;
- de 14h00 à 17h00 à la mairie de Longué-Jumelles ;

Le mardi 7 janvier 2025 de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Ville de Saumur, 2 rue Bonnemère ;

Le mercredi 8 janvier 2025 de 14h00 à 17h00 au siège de la Communauté d'Agglomération, 11 rue du Maréchal-Leclerc à Saumur.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication de la Communauté d'Agglomération de tout ou partie du dossier mis à l'enquête et des observations émises par le public pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis au Président de la Communauté d'Agglomération un mois après la clôture de l'enquête, puis tenus à la disposition du public au siège et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération pendant une année.

A l'issue de l'enquête, le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération.

Les informations peuvent être demandées au service urbanisme 11 rue du Mal LECLERC à SAUMUR – 02 41 40 45 56 – urbanisme@saumurvaldeloire.fr.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*

*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Cette annonce enquête publique 2ème avis a été reçue pour une demande de publication dans :**

Date	Support	Département
<b>Le 7 décembre 2024</b> (date définie sous réserve)	<b>Le Courrier de l'Ouest</b> (support papier)	<b>49 - MAINE ET LOIRE</b>

**Le 7 décembre 2024** (date définie sous  
réserve)

**Ouest-France**  
(support papier)

**49 - MAINE ET LOIRE**

**David SHAPIRO**  
Représentant permanent de Médialex

